PROSPECTUS

REVUE de LEGISLATION

JURISPRUDENCE.

REDACTEURS:

A Montréal, { MM. Louis O. Le Tourneux et Joseph U. Beaudry. RÉDACTEURS-CORRESPONDANTS.

A Québec, MM. Leliévre et Angers.

DEPUIS un grand nombre d'années, le besoin d'une publication de la nature de celle que nous nous proposons d'établir, se fait vivement sentir dans cette partie de la Province du Canada. Dans ces derniers temps surtout, il faut bien l'avouer la Législation et la Jurisprudence, ont été et sont encore dans un tel état d'incertitude, qu'un semblable projet doit être favorablement reçu. Dans cette confusion, dans ce chaos de loix anciennes et nouvelles, l'avocat cherche en vain ces règles, qui doivent le guider dans l'examen des questions soumises à ses recherches. Il s'égare dans le dédale d'ordonnances et de statuts que la Législation multiplie chaque année. statuts que la Legislation mutitpue chaque annec. Il pourrait trouver dans des compte-rendus (rapports) des causes et des décisions des divers tribunaux de la Province, de quoi le guider à travers bien des difficultés; mais il n'y a pas de compte-rendus qui soient publiés. C'est pour remplir un si grand vide que cette Revue est fondée.

Rapporter fidèlement et avec soin les décisions des Tribunaux de première Instance et d'Appel du Bas-Canada, est un moyen sûr de contribuer à la stabilité et à l'unifornité de notre jurisprudence, caractères qu'il est si important de lui donner. En même temps une publication dont les colonnes seront ouvertes à la discussion des questions de Législation, de droit et de pratique doit être d'un haut intérêt non seulement pour l'homme de profession mais encore pour l'homme. l'homme de profession mais encore pour l'homme

d'Affaires de tous les Etats.

C'est à la sollicitation d'un grand nombre de nos confrères que cette Revue est fondée. Nous les remercions de la sympathie qu'ils nous témoignent dès le début d'un travail aussi sérieux et aussi difficile que celui que nous entreprenons; mais pour qu'il soit intéressant et utile, ils doivent comprendre que nous ne pouvons seul en porter tout le poids. Dans un pays comme le nôtre, une publication spéciale, surtout comme celle-ci, ne peut réussir que par les efforts combinés de tous les différents membres de la profession. Nous nous adressons donc aux M.M. du Barreau; Ils nous doivent tous et chacun leur collabora-tion à une œuvre qui a pour but le bien de

A ceux qui sont appelés à administrer la justice, et dont nous devons rapporter les décisions, nous demandons patronage et indulgence; nos travaux seront conduits avec conscience et ex-actitude et sans passion. Ils tendront toujours à perpétuer entre le Banc et le Barreau, ces bons impports qui ne doivent jamais cesser d'exister entre eux.

Nous demandons encore le patronage et l'en-couragement du public Canadien. Nous nous flattons qu'il appréciera à la valeur d'un œuvre d'une utilité générale et pratique, et qui peut produire de bien grands effets si on veut l'acceuil-lir favorablement.

La Revue de Législation et de Jurispruence La Revue de Législation et de Jurispruence paraîtra une fois par moispar livraisons de 48 pages grd. octavo, imprimées sur le meilleur papier et avec le plus grand soin typographique. Il pourrait arriver que quelques livraisons auraient plus et d'autres moins que ce nombre de pages, mais le propriétaire s'engage à donner dans l'année 12 livraisons formant 5 à 600 pages de matières.

Nous admettrons dans la Revue des Articles

Nous admettrons dans la Revua des Articles écrits indistinctement dans les deux langues.

L'Abonnement sera de SIX piastres par an, payables après la publication de la première livrai-

Toutes lettres, communications, etc., doivent être adressées (affranchies) au Burcau de la Revue No. 31, Rue St. Gabriel, vis-à-vis l'Hôtel du Ca-

N. B.-La première livraison paraîtra le ler Octobre prochain.

Louis O. LeTourneux, Directeur-Gérant, Proprietaire.

IETTRES D'ADHESION ET DE COLLABORATION.

A Louis O. LeTourneux, Ecr. ? AVOCAT, &c.

Monsieur,

Nous applaudissons à votre projet de fonder une Revue de Législation et de Jurisprudence, et nous l'approuvons sous tous les rapports. C'est une bonne et belle entreprise, qui rencontrera, nous l'espérons, tout l'encouragement qu'elle mérite, non sculement des hommes de profession, mais en-core du public en général. Autant que nos loisirs nous le permettront, vous pouvez compter sur notre collaboration, comme sur nos sympathies les plus vives.

Montréal, } Août 1841, }

Nous sommes, Monsieur, avec considération, Vos confrères,

A. N. Morin, W. C. Meredith. H. Taylor, Charles Mondelet, L. II. La Fontaine, Sabrevois De Bleury, P. Moreau, T Peltier, C. S. Cherrier, F. G. Johnson, D. E. Papineau, John Rose, R. G. Johnson, John Rose,
A. Buchanan, A. Robertson,
N. Dumas, F. Griffin,
Robt. MacKay, L. V. Sicotte,
Joseph Bourret, G. E. Cartier,
Lewis T. Drummond, R. A. R. Hubert,
George DeBoucherville, J. F. Pelletier, Frederick T. Hall. James Armstrong, R. S. M. Bouchette, A. A. Dorion, L. J. A. Papineau, James Smith, S. C. Monk, W. M. B. Hartley, Rouer Roy, Guillaume Lévesque, L. A. Olivier, A. Cross, S. Bethune, Robert Easton, C. S. Burroughs, G. W. Wicksteed, J. M. Lamothe, L. A. Leblanc, J. Bleakley, II. A. Andrews, James Connolly.

Quenec, 3 septembre, 1845. A Louis-O. LeTourneux, écr., Avocat, &c.

Monsieur,

Le projet que vous avez formé de fondre une Revue de Législation et de Jurisprudence peut avoir de si utiles résultats pour notre société, que c'est avec plaisir que nous nous empressons de joindre notre adhésion et notre Collaboration à celle des membres du Represe de Montéel Barreau de Montréal.

Nous sommes, Monsieur,

Avec considération, Vos confrères.

E. Caron,
C. Delagrave,
L. A. Cannon,
C. Alleyn,
F. R. Angers,
Hambly F. Cairns,
A. Stunt H. Black, E. Daval. E. L. Montizambe Wme. Mc ravish, J. B. Parkin, L. Montizambert, S. D. Farten,
F. X. Rhéaume,
S. Lelièvre,
P. O. Chauveau,
M. Tardiff est nommé agent à Québec pour les

deux Revues.

N. B.-Les Journaux de la Province qui reproduiront ce Prospectus pendant trois mois auront droit à un exemplaire de la Revue de Législation et de Jurisprudence.

Revue de législation et de jurisprudence.

E soussigné donne avis aux souscripteurs et col-laborateurs à la Revue de législation et de juris-prudence, que MM. LELIEVRE ET ANGERS, avocats, sont les Rédacteurs-Correspondants de la Revue, à Québec, et qu'ils recevront et nous feront purvenir. à Montréal, tous manuscrits destinés à la publication. L. O. LETOURNEUX.

Montréal, 19 septembre 1845.

A LOUER Une MAISON comfortable, fe-sant l'encoignure des Rues Craig et St. Do-

Il y a bains, fourneaux et cabinet d'aisance.

Deux Magasins, ou Etudes. S'adresser à P. MOREAU.

7 juin.

Bureaux à louer.

U N appartement consistant en trois chambres spacieuses dans la maison vis à-vis l'hôtel du Canada.

S'adresser à

LOUIS O. LETOURNEUX.

Montréal, 4 oct. 1845.

BUREAU D'AGENCE.

Le Soussigné informe respectueusement ses amis et le public qu'il est prêt à se charger, à son bureau No. 31, rue St. Gabriel, de toutes les affaires, que voudront bien lui confier les personnes qui ne pouvent les gérer elles-mêmes, pour cause d'absence, de maladie, ou autre. Il agira comme Syndie dans les faillites, comme arbitre, &c. &c.

27 sept. P. L. LE TOURNEUX.

ÉCOLE COMMERCIALE, A 10s. PAR MOIS.

A 10s. PAR MOIS.

A dater du 7 du courant, Tous LES SOIRS, excepté les dimanches et fêtes, de 54 heures à 83 heures, dans la Classe No. 3, de la Grande Ecole des Frères ; (entrée : Rue Vitré, No. 1,) avec l'autorisation du Séminaire, je donnerai à la jeunesse Canadienne française, un COURS d'Anglais, de Calcul Usuel, de Tenue des Livres, etc., etc., proportionné à la force et aux désirs des élèves et des parens, chez lesquels je pourrai donner aussi des leçons particulières de plusieurs langues et autres branches d'instruction.

H. L. SHARING, de Londres.

de Londres.

3 juillet.

O BEAUCHEMIN,

RELIEUR,

25, Rue St. Gabriel, près du Canada Hôtel.

DR. D'ORSONNENS.

SECONDE porte à gauche sur la rue St. Louis, a son encoignure avec la rue Sanguinet.

CHARLES DE BOUCHERVILLE,

Docteur en Médecine, RUE SANGUINET, No. 25. FAUBOURG ST. LAURENT.

L. BOYER,

DOCTEUR EN MEDECINE, 34 Rue St. Denis.

CHS. J. COURSOL,

Avocat, Coin des Rues Ste. Vincent et Ste. Thérèse.

LE DOCTEUR VALLÉE, No. 2.

Grande Ruc St. Jacques. VIS-A-VIS LA BANQUE DE MONTREAL

A VENDRE

A CE BUREAU,

Le premier volume de la

REVUE CANADIENNE,

élégamment relié, Prix 15 chelins.

M. Turdiff est chargé de l'agence de la Revue de Législation et de Jurisprudence et de la Revue Cana-dienne, à Québec.

La Revue Canadienne parait le Samedi de chaque semaine. Elle formera, pour l'année, un volume contenant la matière de plus de dix volumes grands in-octavo. Le journal sera imprimé sur beau papier, et la partie typographique et matérielle sera

on s'abonne à la Revue Canadienne, au bureau du journal, no. 7 rue St.-Nicolas, on aux bureaux du Réducteur-en-chef, no. 31 rue St.-Gabriel, vis-àvis l'Hôtel du Canada, de Mme. St.-Julien; et chea MM. Fabre et Cic., et C. P. Leprohon, Libraires de cette sille.

Un an 20 chelins. Six mois 10 ... Trois mois 5 ...

LOUIS O. LE TOURNEUX, Réducteur en chef et Propriétaire.

MONTRÉAL. IMPRIME PAR LOVELL ET GIBSON.